

Nancy. 16 Mars 1902

Bonjour cher ami,

C'est encore une assez mauvaise semaine que nous venons de passer : reprises de grippe de tous les côtés avec manifestations changeantes et parfois un peu inquiétantes pour certains de nos enfants. Bien que depuis hier soir le calme semble revenir et que, du moins tous les symptômes normaux aient disparu de façon à dissiper les grosses préoccupations, je n'en suis pas moins sûr que c'est la fin et que je me laisserai aller au cours des jours avec une résignation fataliste. Tous ces tracas ne nous empêchent pas de prendre part à la bonne humeur de nos amis. Nous avons tous été fêté leurren de la bonne nouvelle - que mes m'annonciez comme prochain, peu m'confimiez aussitôt - du mariage de Monsieur votre beau-frère. Le fait comble hier de désirer autour de moi tout le bonheur de l'avenir. Il s'agit de nous. Et, comme sans doute il sera dans la famille de Paris toutes les aspirations seront satisfaites, sans qu'il en sorte même un semblant de séparation. J'ose bien reconnaître de celles-là témoigne ses félicitations et voire

à M<sup>r</sup> Raymond Befroi, quant il sera permis de le faire. — Je souhaite bien que la préparation de cet heureux événement de famille ne mette pas obstacle à nos aimables projets en notre faveur. Je sera d'autant plus heureux de mes vœux qui il nous faut faire pour cette année, relative à tout projet de déplacement en famille à l'occasion de ce court congé de Pâques. D'ailleurs vous absolument à votre convenance et de façon à rater le plus longtemps possible. Je vous demanderais au moins si vous anticipiez notablement sur l'époque d'abord indiquée de ma visite un peu d'avance, puisqu'il sait possible que j'allasse finir un petit tour dans nos îles des îles de l'Océan au commencement de la fin de Pâques et terminer de la même manière de l'Océan à tout le moins deux semaines de l'époque où je serai rentré. Mais je pourrai de retour pour le jeudi 9 avril : mais je pourrai rentrer plus tôt si le fallait, n'importe à tout moment appelle là-haut par mes besoins d'argent. Je vais me rappeler la date par mon écrit. Nous sortirons à mes vœux à tout le plus possible. Nous sortirons à mes vœux à tout le plus possible. Comme je vous l'ai dit, nous comptons sur tout-à-fait sur vous. C'est entièrement pour la date, que lorsque que vous m'indiquerez la date, que lorsque que vous m'indiquerez la date,

je pourrai beaucoup à faire, et plus assurément que je ne puis faire aujourd'hui, si je voulais répondre à toutes les précieuses propositions de traduction que j'ai reçues de vous ces derniers temps. Mais mes réponses ne pourraient être que bien

légées, tant que je n'y aurais pas réfléchi en répondant au fur et à mesure toutes les tentatives que j'ai traduites. Il est une besogne qui il me me sera possible d'aborder que lorsque j'aurai terminé le travail au peu précis demandé pour la Société d'Etudes législatives et que je n'aurai pas sans être sûr d'y parvenir d'avoir fait pour les premiers jours de la semaine-sainte pour 800 que j'en serai revenu à tout ce que j'aurai absolument nécessaire d'avoir que j'aurai absolument nécessaire, en tout cas à temps pour le second numéro, en tout cas à la mi-heure de la semaine-sainte, communiquant de nos vacances, je ferai, vos lettres sous le gant une collation suivante de mes textes, de façon à pouvoir me servir quelque chose d'utilité avant de nous voir, ou du moins à l'assister en connaissance de cause avec vous. Sur l'instant il est plus sage de ne pas dire que j'absenterai d'écouter sur telle ou telle traduction proposée une opinion qui manquerait absolument de nature à être celle que j'aurais sans doute à donner. Et sur laquelle j'aurais sans doute à donner je me bornerai à une communication sur une impression générale. Si je sens que nous devons écrire de multiple à l'origine les bouteilles ou expressions dont la traduction sera arrêtée et sur laquelle j'aurais sans doute à donner et sur laquelle j'aurais sans doute à donner je me bornerai à une communication sur une impression générale. Si je sens que nous devons écrire de multiple à l'origine les bouteilles ou expressions dont la traduction sera arrêtée et sur laquelle j'aurais sans doute à donner et sur laquelle j'aurais sans doute à donner je me bornerai à une communication sur une impression générale.

Il y a donc une volonté à faire et il faut  
principalement nous entendre sur les bases  
determinatives de nos expressions à traduction commune.  
Elle-ci s'impose, si nous faire les expressions ou  
lectures techniques, auquelles la législation  
allezont à entendre assigner une acceptation  
uniforme, prouver qui on en soit bien sûr.  
Telles sont les a serbli, Zustimmung,  
Einstellung, Genehmigung, Bespruch ... de...  
... et a déjà plus de sorte pour: Korobriff  
in zweifl, wora nicht ein anderes ergiebt,  
etc.... Et à mon avis ce n'est plus  
du tout, mais un autre pour: absochlen  
Entscheidung. — Je ne veux pas dire qu'il  
n'y aurait pas utilité à adopter une  
traduction commune pour ces dernières  
expressions. Mais je dis que il ne  
s'impose pas, du moment que, on leur  
donne le caractère d'expressions techniques,  
et que dès lors, il ne se recommande  
que si elle s'adapte suffisamment à  
tous les emplois du mot. Il ne peut  
tous les emplois du mot. Il ne peut  
d'ailleurs pas confondre la valeur  
proprement technique d'une expression  
avec sa valeur grammaticale dont la  
législation tient compte et où set devant  
les termes qu'il en a, sans pourtant la  
transformer toujours en valeur technique.  
Mais je veux dire que c'est ce qui a rencontré  
pour les expressions "Abwas", et "Fall".  
Les deux mots ont chacun leur sens  
grammatical bien connu, qui a servi au  
legislateur pour formuler ses dispositions.  
Mais je ne suis pas convaincu, de tout,

qui il <sup>aur</sup>ait assigné un sens technique, qui  
serait toujours le même, et nous crois  
que peut toujours se rendre en français  
d'une façon identique par tous les cas.  
Notre traduction dit, chaque fois bien sentir  
la différence de sens des deux mots : mais  
peut-il n'est-il pas nécessaire que ce  
soit toujours par les mêmes expressions françaises.

Une autre raison encore, tout d'opportunité  
pratique, dont nous inspirer une certaine  
règle par le choix des expressions  
devant composer une traduction uniforme.  
Tous nous doutez, d'avance, des oppositions  
que vont rencontrer certains prépositions  
de traduction commune. Ces oppositions  
seront inévitablement en fait si nous  
étendons nécessairement le champ de  
la traduction commune. En tout cas, on sera  
fondé à refuser d'accepter celle-ci  
si elle présente par un majorité  
si sa nécessité n'est pas incontestable.

Il nous donc pour conclure que nous  
devons soigneusement choisir les expressions  
dont la traduction doive être identique.  
Il convient-il pas, pour aboutir à  
quelque chose de pratique sur un  
point précis, que chaque traduction

établi pour sa partie avec les  
des bateaux qu'il considère bien; con-  
sistant donc bien à l'admission  
comme? Consistant de délibéré sur cette  
l'admission, ou statuait sur le choix  
de ces bateaux techniques. Cela ne  
simplifiait-il pas un peu, ou  
peut-être au contraire, cette  
l'assiette de Pinelope?

La griffe que j'ai continué à  
tâche cette semaine, a bien retardé  
ma petite l'assiette sur le Région réservé.  
J'avais une conseil j'aurai écrit  
demain à Michaltil à M. Huber,  
qui m'a rapporté les documents  
en raison de ses occupations actuelles,  
mais suffisamment pour que j'aurai  
un bon essentiel de savoir. Malgré  
tout, je n'aurai pas à être  
maître du système de l'assiette  
peut savoir comme je vais avoir  
rien à faire de l'ordre civil allemand.

Cela n'est pas très étonnant,  
étant donné la méthode législative  
du St. Huber. Tous les lois n'ont  
pas tout complètement que par son application  
aux faits de la vie. Le genre coûteux  
donc nécessairement à sa création et  
la législation ne peut que donner  
des directives, qui finissent et souvent  
incomplètes, doivent donc rester  
impécables. Cela ne ferait absolument  
exact, scientifiquement parlant, d'  
être aussi par la vie pratique.  
Mais une telle corruption interdit  
toute possibilité à comprendre pleinement  
le droit avec le temps, puisqu'il  
ne sera vraiment réalisé que par son  
application. De là si c'est la difficulté  
que j'éprouve, et que j'espérai  
d'expliquer d'un mot.... je  
d'ailleurs, ne sais pas compris.  
je suis obligé de me contenter

d'ici peu près, et je rest mal  
satisfait de cette partie de mon  
travail. Je cours surtout, en veillant  
peut-être un peu plus à l'application,  
d'avoir comme quelques bouches avancées.  
Mais je suis à peu documenté  
que je n'ai souvent pas le moyen  
de me contenter. Je suis à l'avanture  
du reste cette partie sera dans mon  
travail, infiniment moins développée  
que celle que j'a consacrée au  
Loth aux allemands. Et je tâche  
d'ajouter quelques combinaisons.  
Mais que tout cela va être  
exagéré, pour combler, et, je le  
crois parfaitement écrit !

J'ai là avec le questionnaire  
pour la réunion de vendredi, je ne gagne de  
ne pouvoi être des vices. Et je vous  
prie de m'excuser comme pour la  
récente réunion de l'assemblée de direction.

Bonne fois mes bonnes  
espérances et les meilleures sincérités  
de ma pensée à l'adieu de Madame  
de Salettes, je vous redis du fond de  
cette ma fidèle amitié

F. Geny

R  
10



Monsieur R. Laleilles,  
Professeur à la Faculté de droit  
14 rue Saint-Guillaume.

Pris

